MARCHÉS PUBLICS | EXÉCUTION

PROGRAMME MIS À JOUR SUITE AUX NOUVEAUX CCAG 2021

LES NOUVELLES MODIFICATIONS CONTRACTUELLES DES MARCHÉS ET CONTRATS

- Comment modifier le contrat initial ?
- Quelles sont les modifications contractuelles régissant la vie des contrats publics ?
- Quelles sont les conditions de leur mise en œuvre ?
- Comment se prémunir des risques juridiques liés à ces modifications ?

Formation intensive sur 1 jour (7 h)

Animée par Jean-Jacques CHARPENTIER
Consultant spécialiste des marchés publics

CFC FORMATIONS
NOTRE EXPERTISE • VOS COMPÉTENCES

LES NOUVELLES MODIFICATIONS CONTRACTUELLES DES MARCHÉS ET CONTRATS

La réglementation concernant les modifications contractuelles des marchés et contrats a connu de nombreuses adaptations. Celles-ci sont désormais strictement encadrées par les articles L.2194- 1 à L.2194-2 et R.2194-1 à R.2194-10 du code de la commande publique et par les nouvelles dispositions des CCAG 2021.

Les difficultés les plus importantes auxquelles sont confrontés les acheteurs concernent les clauses de réexamen et d'options lors de l'exécution de leurs marchés. De plus les prestations supplémentaires ou modificatives, dont la réalisation est notifiée par ordre de service, doivent faire l'objet d'une juste rémunération du titulaire, et ce, dès leur début d'exécution.

Au cours de cette formation, votre formateur vous présentera de manière précise et détaillée les principales modifications contractuelles que vous pouvez rencontrer lors de l'exécution de vos marchés et vous exposera les différentes étapes de leur mise en place. Ainsi, à partir d'exemples concrets et par l'étude de cas pratiques, vous appréhenderez avec aisance la rédaction de ces clauses dans vos marchés et les modes de recours pour modifier un contrat initial.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout rédacteur des marchés, responsable des services financiers, acheteur public, responsable des services techniques

PRÉREQUIS

Connaissances de base en matière de marchés publics

OBJECTIFS

- La modification d'un contrat initial : mode d'emploi
- Découvrir les procédures et les méthodes appropriées à l'élaboration d'un avenant
- Discerner les différents modes de recours aux avenants
- Interpréter la jurisprudence

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction

PRIX NET : 990 €

PROGRAMME

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Les 6 natures d'actes modificatifs visés à l'article.L.2194-1 de l'ordonnance 2018-1074

- Les modifications prévues dans les documents contractuels initiaux quel qu'en soit leur montant

▶ **Cas pratique.** Rédaction d'une clause de réexamen

- Les travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires et ne figurant pas dans le marché public initial
- La modification rendue nécessaire par des circonstances imprévisibles

▶ **Cas pratique.** Rédaction d'un avis de modification

- Le changement de cocontractant en application d'une clause de réexamen, d'une cession de marché

▶ **Cas pratique.** La passation d'un avenant de transfert

- Les modifications non substantielles : quel qu'en soit le montant
- La notion de modification substantielle du contrat CJCE arrêt C-454/06, 19 juin 2008
- Les modifications inférieures aux seuils européens et de 10 % du montant du marché initial

10h30 Le nouvel article L.2194-3 et ses implications sur les ordres de service ayant une incidence financière

10h45 Pause

11h00 Modifications d'une concession

- Valeur de la modification supérieure au seuil européen ou de 10 % de la valeur de la concession
- La modification est-elle substantielle ? Quelles conséquences ?
- Dans quels cas peut-on prolonger une concession ? Un avenant peut-il avoir pour objet la réalisation d'investissements qui sont normalement à la charge du délégataire ?

12h00 Les différentes catégories d'avenants

- Les modifications visant les clauses d'obligations réciproques
- L'avenant modifiant le prix d'un marché
- L'avenant fixant le forfait définitif de rémunération
- L'avenant modifiant la masse initiale des travaux
- L'avenant modifiant les délais d'exécution des prestations
- L'avenant et le paiement direct des sous-traitants

▶ **Cas pratique.** Cas contenant une clause de variation de prix pour lequel plusieurs modifications successives augmentent son prix

12h30 Déjeuner

14h00 Les modifications affectant les caractéristiques de l'un des contractants

- Le changement de raison sociale
- Le changement de numéro SIRET entraîne-t-il obligatoirement la passation d'un avenant ?
- Le changement de forme juridique

14h30 Le formalisme juridique de passation des avenants

- L'avis préalable de la commission d'appel d'offres
- L'appréciation du seuil de 5 %
- Les avenants aux marchés à procédure adaptée
- La transmission au contrôle de légalité
- Accès aux données essentielles des modifications sur la durée et le montant du marché (article R 2196-1 du décret)

14h45 L'exécution du marché au-delà du montant contractuel

- L'augmentation de la masse des travaux : conséquences au niveau financier
- L'indemnisation de l'entrepreneur

15h00 Pause

15h15 L'avenant de régularisation

- Utopie ou réalité ?
- Le recours à la transaction

15h30 Le contrôle des avenants

- Le référé précontractuel et la mise en œuvre du référé suspension
- Le déféré préfectoral

16h00 Les documents constitutifs de l'avenant

- Les pièces annexes, le rapport de présentation (article 105 du décret)
- Modèle type de l'avenant

16h30 Les jurisprudences essentielles à connaître sur les avenants : commentaire d'arrêts et de jugements

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR

Jean-Jacques CHARPENTIER

Formateur consultant marchés publics depuis plus de 30 ans, anciennement Chef du bureau des marchés au Conseil Régional d'Aquitaine, puis Responsable de la commande publique au Conseil Général de la Gironde.

LES NOUVELLES MODIFICATIONS CONTRACTUELLES DES MARCHÉS ET CONTRATS

MP-E-04

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email .....

N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) .....

Tél. ..... Email .....

Nom du signataire de la convention de formation .....

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours .....

Lieu retenu ..... Date(s) ou cycle(s) .....

Participant(s) :

1er Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

2e (-15 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

3e (-25 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

Coût total ..... **Code promo** ..... **Financement OPCA** : O oui O non

N° du bon de commande .....

Les bons de commandes pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Date : .....

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Cachet et signature

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

O notre catalogue O notre site internet

O notre newsletter O un emailing

O appel téléphonique O bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **990,00 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14ème. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Qualiopi processus certifié

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit deconserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - **Site web : www.cfc.fr**

CFC FORMATIONS

Crédit photo AdobeStock - 09/2021